

DECRET N° 2008-680 DU 22 DECEMBRE 2008

Portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de l'Agence Foncière de
l'Habitat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - Vu** la proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n°2008-6370 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des Ministères ;
 - Vu** le décret n°2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
 - Vu** le décret n° 2008-511 du 08 septembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière de l'Habitat ;
 - Sur** proposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 novembre 2008 ;**

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommés respectivement Président et membres du Conseil d'Administration de l'Agence Foncière de l'Habitat :

Il s'agit de :

Président : Monsieur Romuald D. SACRAMENTO Directeur Adjoint de cabinet, représentant le Ministre en charge de l'Habitat ;

Membres :

- Monsieur pascal Z. YAHA, Secrétaire Général du Ministère Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, représentant le Ministre du Développement ;
- Monsieur Thiam crésus SAGBOHAN, Administrateur du Trésor, représentant le Ministre en charge des Finances ;
- Monsieur Corneille AHOUANSOU, Secrétaire Général Adjoint du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, représentant le Ministre en charge de l'Energie ;
- Monsieur Clovis ADANZOUNON, Commissaire Divisionnaire de Police, Secrétaire permanent de la Commission nationale des Affaires Domaniales, représentant le Ministre en charge de l'aménagement du Territoire ;
- Monsieur Séké KORA CHABI, directeur de l'Audit et du Contrôle Interne de BENIN TELECOM, représentant le Ministre en charge des télécommunications ;
- Monsieur René W. ADISSO, directeur Général de l'Habitat et de la Construction ;
- Monsieur Léonard KEDOTE, Premier Conseiller du bureau Exécutif de la CCIB, représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Monsieur Marcel A. de SOUZA, Directeur National de la BCEAO ;
- Monsieur Jean Bosco TODJINO, Architecte, représentant l'Ordre National des Architectes et Urbanistes du Bénin ;
- Monsieur Blaise AHANHANZO-GLELE, Maire de la Commune d'Abomey, représentant l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel.

Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



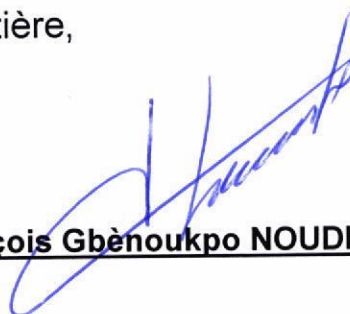
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



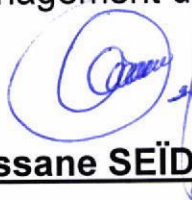
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme de
l'Habitat, de la Réforme Foncière
et de la Lutte contre l'Erosion
Côtière,



François Gbénoukpo NOUDEGBESSI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Alassane SEÏDOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MEF 4 MUHRFLCEC 4 MDGLAAT
4 AUTRES MINISTRES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO 1.-